Formation Initiale d'ACTEURS SST

(Sauveteur Secouriste Du Travail)

V 29062022

Compétence globale

Le sauveteur secouriste de travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Public Concerné :
Tous les salariés volontaires.

Prérequis :
Comprendre la langue Française.
Etre en capacité physique de réaliser les gestes de secours.

La **formation SST** s'adresse à un groupe de **6 à 10** personnes**. Le formateur est certifié INRS.**
Elle est conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Objectifs de la Formation SST :
(Apprentissage des gestes qui sauvent / Gestes de Secourisme)
Face à une situation d'accident, le **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** sera en capacité :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise & des procédures fixées en matière de prévention
- D'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement sur son lieu de travail
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé & la sécurité au travail
- Programme conforme au plan recommandé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité – qui gère, au niveau national, l'ensemble du dispositif de formation SST (circulaire 32/2010)

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre III du Code de la Mutualité. Inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 444 645 311

Durée de la Formation

2 journées de 7 heures, soit 14 heures.

Modalité d'organisation :

Lieu de Formation SST
Intra ou inter entreprise : dans salle équipée de vidéo projecteur.
Nombre de candidat : candidat minimum et 10 maximum

Contenu de la Formation SST Initial

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

1. **Le Sauvetage-Secourisme du Travail (SST),**
2. **Rechercher les dangers persistants pour protéger,**
3. **De « Protéger » à « Prévenir »,**
4. **Examiner la victime et Faire Alerter,**
5. **De "Faire Alerter" à "Informer",**
6. **Secourir (saignement abondant, étouffement, brulure, malaise, douleur empêchant certains mouvements, plaies graves, victime inconsciente et respire, victime inconsciente et ne respire pas),**
7. **Situations inhérentes aux risques spécifiques en institution (gestes supplémentaires),**
8. **Utilisation du défibrillateur (DSA : Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE : Défibrillateur Automatisé Externe).**

Moyens Pédagogiques lors de la formation SST

- **La formation SST** est essentiellement pratique, les explications du **programme SST** sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage **des gestes**.

Matériel pédagogique :

- Plan d'intervention magnétique, Tableau blanc et markers, vidéo projecteur et supports adaptés
- Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson)
- Matériel pour cas concret (maquillage, faux outils, …)
- Défibrillateurs Semi-Automatique de formation avec accessoires
-

Evaluation des SST

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel **de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)**.

- Un certificat de **Sauveteur Secouriste du Travail (carte SST)** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs. (Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation favorable, se verra délivrer une attestation de suivi de formation).

- A l'issue de la session, un procès-verbal est dressé sur FORPREV (logiciel national).

- Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Formateur

La formation est dispensée par un formateur à jour des Maintiens et Actualisation des Compétences et certifié INRS.

du Code de la Mutualité. Inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 444 645 311

MUTUALITÉ FRANÇAISE

à vos côtés, au bon moment